



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien au para-sport

Publics concernés

- #Association

Domaines secondaires

- [#Sport](#)

Votre association ou votre réseau associatif a développé une compétence d'encadrement des activités physiques et/ou sportives ? Vous possédez une expérience avérée du para-sport ? La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les actions innovantes initiées par le mouvement sportif afin d'accroître l'offre d'activités physiques et sportives auprès des personnes atteintes d'un handicap physique, mental ou psychique.

Objectif

- Encourager et accroître l'offre d'activités physiques et sportives auprès des personnes atteintes d'un handicap physique, mental ou psychique,
- Favoriser leur intégration au sein des clubs valides.

Calendrier

La demande d'aide devra être envoyée minimum 3 mois avant le début de l'opération.

Bénéficiaire

- Les associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le ministère en charge des sports,
- Les associations ou réseaux associatifs ayant développé une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives.

Ces structures devront posséder une expérience avérée sur la thématique « para-sport ».

Montant

Subvention au titre de l'investissement et/ou du fonctionnement avec un montant conditionné au projet déposé.

Le soutien apporté ne pourra excéder 40% des dépenses éligibles retenues dans le budget prévisionnel et sera plafonnée à 20 000 €.

Une bonification de 10 % maximum pourra être apportée en fonction de la classification DATAR du territoire concerné.

Le financement reste sous réserve du budget de la collectivité et de ses potentielles contraintes budgétaires.

Critères de sélection

L'aide régionale prendra en compte :

- La pertinence et la plus-value de l'action initiée, et/ou de l'acquisition de matériel adapté (une attention particulière sera apportée aux projets engageant une mutualisation),
- La notion d'accessibilité géographique et quel que soit le statut socio-économique de la personne (pris en compte dans le coût des adhésions et dans les prestations proposées),
- L'encadrement qui devra présenter des compétences et des connaissances en lien avec le public accueilli,
- La régularité et la durée de l'action. Celle-ci devra s'inscrire dans le temps à des fins de pérennisation,
- Les partenariats avec une attention particulière portée sur les démarches multipartenariales,
- La cohérence du budget présenté ainsi que le montant des cofinancements attribués par les autres collectivités publiques.

Comment faire ma demande ?

- Téléchargez ci-dessous le document "Dossier_parasports"
- Envoyez le à l'adresse sport@nouvelle-aquitaine.fr

Pour toutes informations complémentaires, merci de bien vouloir adresser votre demande par mail à : sport@nouvelle-aquitaine.fr